



**RÉPONSE DU MINISTRE-PRÉSIDENT À LA QUESTION ÉCRITE N°171
DE MME. LA DÉPUTÉE WARZÉE- CAVERENNE SUR LES CONTRATS PTP, APE
ET ACS**

- DÉCEMBRE 2016 -

En réponse à la question écrite de l'Honorable Membre, il est porté à sa connaissance les éléments suivants :

Votre question porte sur les mécanismes d'aides à l'emploi tant en Région Bruxelloise qu'en Région Wallonne.

Bien que les aides à l'emploi visent de nombreux secteurs en Fédération Wallonie-Bruxelles comme par exemple la culture, je note que vous ciblez plus particulièrement le secteur de l'éducation et de l'enfance.

Ces deux derniers secteurs sont effectivement fortement concernés.

Relativement à l'enseignement, et plus précisément le Pacte d'excellence, les aides à l'emploi sont bien mentionnées dans le Pacte mais il n'y est pas question de recourir d'avantage à des postes visés par les aides à l'emploi. Au contraire, le Pacte suggère la nécessité de pérenniser ce type de postes.

Par ailleurs, concernant les conventions avec la Région Wallonne, il n'y a pas de cadastre général des postes étant donné que ce sont des montants globaux qui sont transférés à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cependant, un comptage est en cours pour les postes dans le domaine de l'enseignement.

Pour les conventions avec la Région bruxelloise, depuis ma rencontre avec le Ministre Didier Gosuin en 2015, un cadastre général d'évaluation des postes a été réalisé par cette entité et est en cours de finalisation.

Pour l'avenir, la Fédération Wallonie-Bruxelles prévoit un statut qui concernerait le nombre de postes visés par les aides à l'emploi, entrant donc dans les financements actuels.

La Région Wallonne prévoit une réforme du système des aides à l'emploi pour 2017. Cette réforme portera essentiellement sur des mesures financières et fiscales en application de la sixième réforme de l'Etat (forfaitisation des aides).

En Région Bruxelloise, une réflexion est également en cours pour revoir le système.

Dans tous les cas, la Fédération Wallonie-Bruxelles est associée et informée des modifications au système des aides à l'emploi décidées par ces deux entités ainsi

que des éventuels impacts sur les postes la concernant. Nous resterons bien évidemment vigilants à ce sujet.

TEXTE DE LA QUESTION

Objet : les contrats PTP, APE et ACS

Le secteur de l'éducation et de l'enfance en Fédération Wallonie-Bruxelles dépend à des degrés divers des contrats PTP, APE et ACS qui permettent d'assurer des fonctions essentielles dans les établissements scolaires et d'accueil notamment dans l'enseignement maternel. La mise en œuvre du Pacte pour un enseignement d'excellence pourrait bien d'ailleurs nécessiter le recours encore plus important à ces emplois subventionnés à l'avenir.

Monsieur le Ministre-Président peut-il nous transmettre les différents types de contrats PTP, APE et ACS issus des conventions avec la Wallonie et Bruxelles-Capitale ? Quelle est l'évolution du nombre et des types de ces contrats ? Quelle est l'ambition de votre Gouvernement quant au recours à ces emplois subventionnés à l'avenir ? Comment se passent les concertations avec les différentes régions ? Quelles sont les perspectives en la matière ?